Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20260115-D2026011503-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 15 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
08/01/2026

Conseillers en exercice
19

Présidente : Mme Brigitte MEL

Secrétaire de séance : Mme Leïla CARACCHIOLI

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le jeudi 15 janvier 2026, à 18 heures, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Brigitte MEL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Brigitte MEL, Daniel GUÉZENNEC, Sandie COZ, Bernard LACHIVER, Gwénaëlle QUERE, Guy LE FUR, Michèle GALOPIN, Françoise LAURENT, Jacques ROBIC, Leïla CARACCHIOLI, Caroline JACQ, Florence SIMON, Erwan MORVAN, Benoît PERIOU et Mohamed KHCHACH.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Raymond TESSIER à Daniel GUEZENNEC, Nadège RUAULT à Caroline JACQ et Anaïs MEL à Florence SIMON.

ABSENT : Jérôme CALMELS

D 2026 01 15 03 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE – DÉFENSE DES INTÉRETS DE LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES – REQUÊTE N° 2508392-6 PRÉSENTÉE PAR M. JEAN LE GUILLOU – SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AD 453 A BRIGNONIC

Madame le Maire donne connaissance aux membres du Conseil d'une requête en annulation qu'elle a reçue le 15 décembre 2025, concernant :

- la délibération du Conseil Municipal N° D2025062303 créant une servitude de passage sur la parcelle AD453 à Brignonic,
- l'acte notarié signé le 21 octobre 2025 chez Me BERROU-GORIOUX relatif à cette servitude.

Cette requête a été déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par M. Jean LE GUILLOU.

Madame le Maire fait part au Conseil qu'elle a reçu une proposition de convention d'honoraires de la part du Cabinet d'avocats LGP à BREST, afin de représenter la Commune devant le Tribunal Administratif, pour un montant de 3.960,00 € TTC. La protection juridique de la Commune participe à hauteur de 1.313,00 € TTC sur ces frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- autorise Madame le Maire à représenter la Commune de PLOUEZOC'H devant le Tribunal Administratif de RENNES, dans le cadre du recours contentieux introduit par M. Jean LE GUILLOU ;
- donne son accord pour mandater Mes Loïg GOURVENNEC et Pauline RIOU, du Cabinet d'avocats LGP à BREST, à l'effet d'intervenir au soutien des intérêts de la Commune ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

ACTE RENDU **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL** : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS (18)

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de

➢ la publication le ..... : 20/01/2026

➢ la transmission à la Préfecture le..... : 20/01/2026

Fait à PLOUEZOC'H, le 20/01/2026

Pour extrait conforme

Brigitte MEL
Maire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252